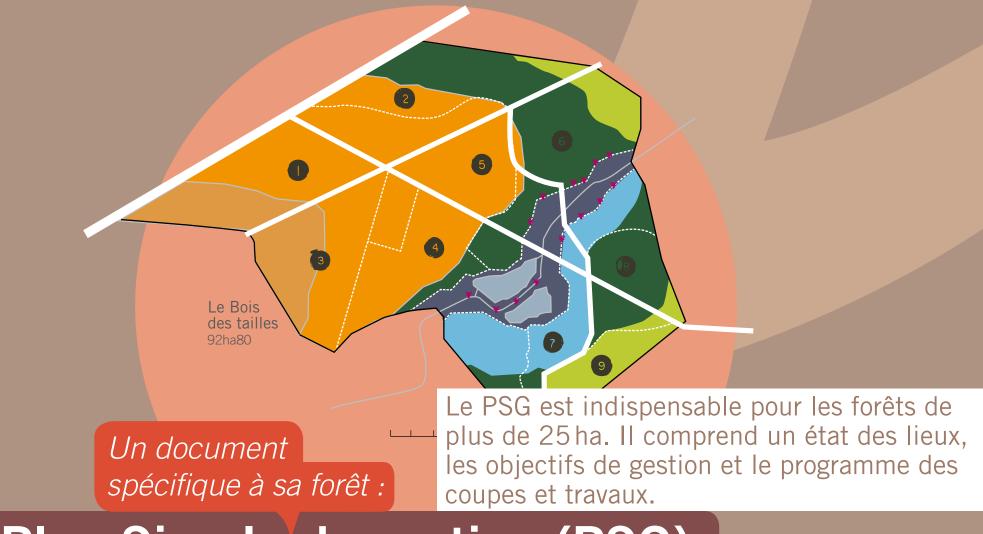
LA GESTION DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES



Le SRGS présente des règles de gestion et des recommandations applicables aux différents types de peuplements forestiers. Il traite des questions environnementales.



Plan Simple de gestion (PSG)

Un moyen simple de gérer

les petites surfaces :

Chaque propriétaire identifie pour sa forêt les enjeux liés à la biodiversité et inscrit les mesures favorables qu'il compte mettre en place.

LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Un outil définissant les modalités de gestion pour chaque grand type de peuplement :

Règlement Type de gestion (RTG)

Le RTG s'adresse aux propriétaires ne rentrant pas dans le cadre d'une obligation de PSG et qui font gérer leur bois par un organisme de gestion (coopérative...) ou un expert.

Le propriétaire s'engage à ce que sa forêt soit gérée conformément au RTG pendant la durée d'adhésion.

Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Le CBPS, auquel le propriétaire peut adhérer volontairement, contient des recommandations essentielles conformes à une gestion durable.

Code des bonnes pratiques sylvicoles

Pour une gestion durable des peuplements forestiers ORÊ

UN ENGAGEMENT FORT DE GESTION DURABLE:

Un exemple de certification forestière prenant en compte la biodiversité

la Certification forestière

Outil complémentaire aux documents de gestion prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt et à ce titre incite les propriétaires à améliorer les fonctions écologiques dans la sylviculture.



GARANTIR LES FONCTIONS ÉCONOMIQUES, ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES DES FORÊTS DE DEMAIN.

